

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PE DE BIGORRE**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2001

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille un, et le 19 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bruno LEPORE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2001

Présents : Tous les Conseillers Municipaux excepté M. TOUSTARD, excusé.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BEAUQUESTE

6 - TARIES Droit de Place

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la tarification en euros des droits de place applicable à compter du 1^{er} janvier 2002.

- CATEGORIE 1 (étal de – de 1m) : 0,75 €
- CATEGORIE 2 (de 1 à 10 m) : 5 €
- CATEGORIE 3 (plus de 10m) : 10 €
- CATEGORIE 4 (Etal saisonnier) : 214 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés ci-dessus.

Fait à SAINT-PE DE BIGORRE,
Le 19 décembre 2001

Le Maire,
Bruno LEPORE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture le
et publication ou notification du 28 décembre 2001



Reçu à la Sous-Préfecture
d'ARGELES-GAZOST

Le 15 JAN. 2002

Service chargé du Contrôle
de Légalité